Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 060-216004895-20260925-53_2026-DE



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PLAINVAL SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Maire.

Date de Convocation : 18/09/2026
Date d'affichage : 18/09/2026
Membres en Exercice : 11
Membres Présents : 10
Membres votants : 11

Présents : Messieurs Taylor BETHELMY, Bertrand CAUWENBERGHS, Nicolas BAUDE, Mathieu HERTIER, et Thierry LAUDE, Mesdames Kathleen VENTURA, Marie-Thérèse LECUYER, Sandrine PINTO GIUDICI, Véronique COINTREL et Sylvie LEBLOND - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Pouvoirs : Samuel DOVERGNE,

Secrétaire de séance : Sandrine PINTO GIUDICI

Délibération 53-2026

Avis sur l'enquête publique h2air

Les conseillers municipaux confirment que ni eux, ni leurs proches n'ont signé d'accords fonciers avec la société H2air sur des terrains leur appartenant.

Avant la délibération, les conseillers municipaux confirment avoir été régulièrement convoqué et avoir été notamment destinataire des documents suivants :

- Note de synthèse pour la délibération à prendre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique du Préfet du 06 août 2026 ;

Considérant que le Conseil Municipal rappelle son souhait de développer les énergies renouvelables sur son territoire ;

Considérant que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué et qu'il a reçu la note explicative de synthèse relative au projet de centrale photovoltaïque qui est soumis à enquête publique ;

Considérant que le Conseil Municipal a reçu préalablement une note de synthèse contenant les informations relatives au projet de centrale photovoltaïque porté par la société Centrale solaire des Physalis ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 060-216004895-20260925-53_2026-DE

Considérant que le Conseil Municipal est en mesure de porter une réflexion éclairée sur l'opportunité de délibérer sur ce projet de centrale photovoltaïque dans le cadre de l'enquête publique réalisée conformément au droit de l'environnement.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

ARTICLE 1 – Le conseil municipal décide de formuler un avis favorable sur ce projet.

POUR : A l'unanimité

CONTRE : /

ABSTENTION : /

A Plainval, le 24 septembre 2026
Le Maire,
BETHELMY Taylor